

# MOT DE LA DIRECTION

Au nom du personnel de l'Académie Sainte-Marie, il me fait plaisir de t'accueillir pour une nouvelle année scolaire 2020-2021. Nous te souhaitons de t'intégrer à ce milieu pédagogique riche en projets, en activités pédagogiques, sportives et culturelles. Notre école de 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, qui inclut aussi des élèves du CFER, te plaira par son dynamisme et son personnel dévoué pour ta réussite.

Isabelle Simard

Directrice

*L'agenda de l'école est un outil pédagogique qui permet de noter les responsabilités et les travaux scolaires. L'élève doit apporter son agenda en classe à chacun de ses cours afin d'y consigner les devoirs, les leçons et toute information pertinente. En tant qu'outil pédagogique et de communication entre l'école et la maison, l'élève doit considérer son agenda comme du matériel scolaire. Par le fait même, il devra donc être conservé propre et complet jusqu'à la fin de l'année scolaire sans quoi l'élève devra le remplacer et en assumer les coûts.<sup>1</sup>*

Ce guide des règles de vie est un ensemble de droits et de responsabilités. Il présente les règles que chaque élève est tenu de respecter. Ces règles s'appliquent en tout temps à l'école et durant les activités scolaires et parascolaires. Tout manquement est passible de sanction.

Il est à noter que les infractions aux lois et aux règlements qui sont de nature judiciaire seront rapportées aux autorités concernées (Service de police de la Ville de Québec, Direction de la protection de la jeunesse, etc.). Le jugement des personnes en autorité permet d'intervenir en cas de situations imprévues ou non écrites dans les règlements actuels de l'école.

**Tout membre du personnel de l'école, peu importe sa fonction, a le droit et l'obligation d'intervenir quant à la conduite inappropriée d'un élève. Tout élève qui refuse d'obéir à l'autorité sera contraint à des mesures disciplinaires.**

La gestion de la classe incombe à chaque enseignant ou suppléant qui établit les règles de vie et de fonctionnement qui lui conviennent. Cependant, les exigences et les privilèges qui s'appliquent aux élèves doivent être fixés en conformité et dans les limites des règlements de l'école et ceux-ci peuvent varier d'un enseignant à un autre.

Bien fonctionner et assurer le respect des droits de tout le monde exige une certaine organisation dans la vie quotidienne. Il faut donc s'entendre sur des règles pour permettre à chacun d'exercer sa liberté sans nuire à celle des autres.

<sup>1</sup> VOUS TROUVEREZ DANS CET AGENDA NOS RÈGLES DE VIE QUI ONT ÉTÉ APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT -

# AVIS LÉGAUX

JE ME CONFORME AUX RÈGLES DE L'ÉCOLE AINSI QU' AUX LOIS CIVILES ET CRIMINELLES DE NOTRE SOCIÉTÉ.

## INTERDITS

- **Il est interdit d'avoir en sa possession : arme blanche, arme à feu, imitation d'arme, objet offensif ou dangereux.**
- **Il est interdit de briser, vandaliser ou voler** les biens de l'école ou d'autrui.
- **Il est interdit de consommer** et/ou d'avoir en sa possession : **drogue, alcool, boisson énergisante**. D'être en état de consommation, d'effectuer des transactions et/ou de posséder des articles liés à la consommation, à l'école, sur les terrains de l'école et lors d'activités supervisées par celle-ci.
- En conformité avec la loi, **le tabagisme** (cigarette et vapoteuse) est interdit dans l'école et sur les terrains de l'école (L.R.Q. T-0.01). L'âge minimal pour posséder du **cannabis** a été établi à 18 ans. Interdiction formelle de posséder du cannabis pour qui que ce soit dans un bâtiment ou sur un terrain d'un établissement scolaire (*encadrementcannabis.gouv.qc.ca*)
- **Il est interdit de flâner** dans l'école ou sur les terrains de l'école (*Article 5 du règlement municipal n° 1091*).
- **Il est interdit de solliciter et/ou de vendre** tout produit sans autorisation, au préalable, de la direction.
- **Il est interdit de se rassembler, de participer, de solliciter ou d'encourager une manifestation** qui va à l'encontre des règles de vie de l'école ou qui met en danger la sécurité.
- **Il est interdit de plagier**. Tout plagiat peut entraîner la note zéro.

**\*\*** *Un membre de la direction peut effectuer une fouille d'élève s'il a des motifs raisonnables de croire qu'une règle de l'école a été transgressée ou est en train de l'être.*

## CASIER

- **Le casier est la propriété de l'école.** L'élève est responsable du casier qui lui est prêté et assigné pour toute l'année. Il doit le conserver en bon état, propre, sans déchets périssables. Toute détérioration du casier sera signalée aux intervenants, des frais de réparation pourront s'appliquer. Chaque élève doit se procurer un cadenas de bonne qualité et a l'obligation de le barrer en tout temps. Aucun changement de casier pendant l'année scolaire sans autorisation de la direction.

## OBLIGATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE (L.I.P. article 14)

- S'assurer que l'absence de l'élève est motivée par les parents ou tuteurs dans les 24 heures. Toute absence non motivée entraînera des conséquences.
- Pour une absence lors d'une évaluation, les motifs valables sont : maladie sérieuse (billet médical exigé), accident, mortalité d'un proche, convocation au tribunal, délégation à un événement ou une compétition d'envergure. Une absence non autorisée par la direction peut entraîner la note zéro.
- Toute absence prolongée (voyage, délégation à un événement, compétition d'envergure, etc.) devra être autorisée par la direction.

- ✓ L'enseignant n'est pas tenu de fournir à l'avance la planification de ses cours à venir. Il faut tenir compte que plusieurs travaux doivent être réalisés en classe seulement.
- ✓ Les évaluations seront reprises **dans la mesure du possible**. Sinon, seulement les évaluations déjà effectuées seront considérées au bulletin.
- ✓ Il est de la responsabilité de chaque élève de s'assurer lors d'une absence, de reprendre le travail demandé ou les notions manquées.



# RÈGLES DE VIE 2020-2021

**Je respecte les autres par mes gestes, mes paroles et mes attitudes. Le vouvoiement des adultes est de rigueur.**

**Valeurs :**

- Pour que chacun se sente bien, respecté et en sécurité.
- Pour que chacun puisse développer des relations harmonieuses avec les autres.

**Je respecte les lieux et le matériel mis à ma disposition.**

**Valeurs :**

- Pour vivre dans un endroit propre et agréable.
- Pour favoriser un climat et un environnement propice à l'apprentissage.

**Je porte une tenue appropriée et conforme au code vestimentaire de l'école.**

- ✓ Le chandail doit couvrir l'épaule, joindre le pantalon et cacher le sous-vêtement.
- ✓ La jupe ou le short doit couvrir la mi-cuisse.
- ✓ Tout décolleté laissant entrevoir la poitrine est interdit.
- ✓ Des chaussures d'intérieur sont exigées en tout temps pour la sécurité et la propreté des lieux.
- ✓ Le port de tout couvre-chef est interdit dans l'école.
- ✓ En aucun temps, les vêtements ne doivent véhiculer un message à caractère violent, raciste, discriminatoire, injurieux, ou faire la promotion de drogue ou d'alcool.
- ✓ **Pour l'activité physique** : Lors des périodes d'activités physiques, la tenue vestimentaire doit être conforme aux règles établies par l'école.

**Valeurs :**

- Pour projeter une image positive de soi-même.
- Pour apprendre à faire les bons choix de vêtements en fonction du milieu de vie.

**Je suis présent et ponctuel à tous mes cours.**

**Valeurs :**

- Pour favoriser de bonnes conditions d'apprentissage et de réussite.

**Pendant les heures de cours, j'apporte uniquement le matériel nécessaire. Tout matériel électronique ne pourra être utilisé qu'avec l'autorisation de l'enseignant.**

**Valeurs :**

- Pour créer un climat propice aux apprentissages.

# PROTOCOLE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LE HARCÈLEMENT

	CONSÉQUENCES		MESURES D'AIDE	
	<i>Intimidateur</i>	<i>Victime</i>	<i>Intimidateur</i>	<i>Victime</i>
<b>Dénonciation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rencontre avec l'élève.</li> <li>➤ Communication aux parents.</li> <li>➤ Avertissement</li> <li>➤ Geste de réparation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rencontre avec l'élève.</li> <li>➤ Communication aux parents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identification et prise de conscience des comportements intimidants.</li> <li>➤ Explication des conséquences en cas de récurrence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identification et prise de conscience des comportements et des émotions vécues lors de situations d'intimidation.</li> <li>➤ Référence aux services complémentaires.</li> </ul>
<b>1<sup>re</sup> récurrence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Communication aux parents.</li> <li>➤ Suspension au local transit.</li> <li>➤ Geste de réparation</li> <li>➤ Contrat d'engagement signé par les parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rencontre avec l'élève.</li> <li>➤ Communication aux parents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en place de moyens personnalisés pour aider l'élève.</li> <li>➤ Référence au service professionnel.</li> <li>➤ Possibilité de rencontre avec le policier-école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Référence aux services complémentaires.</li> </ul>
<b>2<sup>e</sup> récurrence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Communication aux parents.</li> <li>➤ Suspension à l'externe.</li> <li>➤ Protocole de retour à l'école et rencontre avec les parents.</li> <li>➤ Geste de réparation</li> <li>➤ Renouvellement du contrat d'engagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rencontre avec l'élève.</li> <li>➤ Communication aux parents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en place de mesures d'aide personnalisées.</li> <li>➤ Rencontre avec le policier-école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en place ou maintien d'un service professionnel.</li> </ul>
<b>3<sup>e</sup> récurrence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Suspension indéterminée.</li> <li>➤ Communication aux parents.</li> <li>➤ Étude du dossier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rencontre avec l'élève.</li> <li>➤ Communication aux parents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ À déterminer par la direction de l'école en collaboration avec le comité de concertation et les services externes s'il y a lieu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en place ou maintien d'un service professionnel.</li> </ul>

Pour dénoncer toute situation, on vous invite à parler à un intervenant dans l'école ou écrire en toute confidentialité sur le site Internet de l'école, dans la section « **NOUS JOINDRE** ».

## VIOLENCE

Tout geste de violence est interdit à l'école et pourrait entraîner une suspension immédiate pouvant aller, après l'analyse du dossier, jusqu'à l'expulsion définitive de l'école. Également, pour toute situation de bagarre se déroulant durant les heures scolaires sur les terrains de l'école ou à une autre école, la politique de suspension pouvant aller jusqu'à l'expulsion de l'école s'applique. Dans les deux cas, une plainte pour « voie de fait » peut être déposée au Service de police.

# POLITIQUE : ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE OU DE SINISTRE

## RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES

1. Au son de l'alarme, arrêtez immédiatement tout travail, gardez le silence et restez calme afin de bien comprendre les directives. Ne pas apporter vos effets personnels.
2. Dès que l'adulte vous a indiqué la direction à suivre, vous sortez calmement, sans courir et sans vous bousculer.
3. Dans les corridors et les escaliers, vous marchez rapidement, calmement et en silence.
4. Vous vous dirigez vers l'issue extérieure indiquée par l'adulte, sans vous presser les uns contre les autres.
5. Si vous êtes le premier élève à parvenir à l'accès extérieur, vous ouvrez la porte et la tenez ouverte, mais vous devez la refermer après chaque groupe de personnes, et ce, jusqu'à ce que le dernier élève soit sorti, afin de minimiser l'apport en oxygène des foyers d'incendie.
6. Une fois dehors, vous devez vous diriger au point de rassemblement dans le stationnement des autobus et vous rassembler selon votre niveau. Vous devez rester groupé autour de votre enseignant et vous assurez de donner votre présence.
7. Vous ne réintégrez le bâtiment qu'après l'autorisation de la direction.

Pendant l'année, tout élève surpris à déclencher une sonnerie d'alarme, à faire le 911, à utiliser un boyau d'arrosage ou un extincteur chimique sans raison valable, est coupable d'acte criminel (*L.R.C. article 437*) et passible de sanctions sévères au sens de la loi.

## ACCÈS AUX VISITEURS – CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

- Tout visiteur, jeune, parent ou adulte, doit obligatoirement se présenter au poste de surveillant ou au secrétariat, à la porte n° 1.
- Par mesure de sécurité, toutes les portes sont verrouillées dès le début du premier cours. Il est interdit aux élèves d'inviter ou de laisser entrer des étrangers dans l'école.

### **LES PORTES DE L'ÉCOLE OUVRENT TOUS LES MATINS À 8 h 15.**

- Tout élève qui arrive en retard doit entrer par la porte principale n° 1 et se présenter au bureau du surveillant afin d'y signaler son arrivée.
- Les vélos doivent être placés et sécurisés dans les endroits prévus à cette fin et l'élève demeure le premier responsable de la protection contre le vol.

## MESURES DE SÉCURITÉ — MESURES D'URGENCE

- Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les endroits où il est autorisé de manger sont la cafétéria, et la Grande Place. Seule la bouteille d'eau est permise dans les locaux de classe si celle-ci est utilisée de façon adéquate.
- Pour des raisons de sécurité, il est interdit de s'asseoir par terre dans les corridors et les escaliers. De plus, les cris, bousculades, courses et jeux inappropriés susceptibles de restreindre les espaces de circulation ne seront pas tolérés.
- En dehors de ses temps de cours, l'élève est en présence d'adultes qui peuvent en tout temps le conseiller, lui venir en aide et intervenir auprès de lui. Des surveillants sont assignés à la cafétéria, à l'intérieur et sur le terrain de l'école pour assurer la sécurité de tous.

## BIBLIOTHÈQUE

- Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont les suivantes :  
**Du lundi au mercredi de 8 h 30 à 11 h 40 et de 12 h 30 à 16 h 10**
- L'élève est responsable des manuels scolaires prêtés. Les manuels perdus ou brisés seront facturés.
- La carte d'identité est **obligatoire** pour l'emprunt de documents à la bibliothèque.

## LOCAL D'AIDE AUX DEVOIRS LE MIDI

- L'élève a accès à un local d'aide aux devoirs ouvert le midi et sous la supervision d'un enseignant.
- L'horaire est affiché près du local 149.

## COMMUNICATIONS AUX PARENTS

- Le parent ou le titulaire de l'autorité parentale a accès au bulletin et à la facture scolaire sur un site sécurisé : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>

## FICHE SANTÉ

- La fiche santé complétée lors de l'inscription de février est celle qui sera utilisée pour toute l'année scolaire.
- Il est de la responsabilité du parent d'aviser l'école de tout changement dès que possible.

## PROPRETÉ DE LIEUX – RECYCLAGE

- Tout élève, dans l'esprit de promouvoir le respect de l'environnement, doit participer au maintien de la propreté de l'école et respecter le matériel mis à sa disposition. Il devra utiliser les poubelles pour jeter les déchets et les bacs de récupération pour y déposer les matières recyclables.

## ACTIVITÉS ÉTUDIANTES — SPORTS INTERSCOLAIRES

- Durant l'année scolaire, nous offrons des activités dynamiques et variées : accueil chaleureux à la rentrée, journée mémorable et amusante à l'Halloween, disco exaltante et tant attendue pour Noël, et bien d'autres encore.
- Tu peux t'inscrire dans l'une ou l'autre de nos nombreuses équipes sportives, porter fièrement les couleurs des Tornades et te préparer à affronter des équipes d'écoles de la région en plus de participer à quelques tournois.
- Que ce soit l'heure du dîner ou après l'école, tu peux t'inscrire dans une ou plusieurs activités socioculturelles ou sportives.

## SERVICES D'AIDE POUR LES ADOS

Au Québec, un adolescent peut en tout temps (confidentiel — gratuit — jour et nuit) joindre un professionnel dédié et expérimenté, être écouté et entendu dans tous les problèmes qu'il vit.

Pour parler à un intervenant : 1-800-263-2266



Jeunesse, J'écoute est toujours là pour toi. Peu importe le sujet, on est là pour t'écouter. Sans jugement, en toute intimité.

Pour parler à un intervenant : 1-800-668-6868



Si vous ou un jeune autour de vous pensez au suicide, il y a toujours des solutions. Pour obtenir de l'aide, n'hésitez pas à contacter le Centre de prévention du suicide de Québec.

Pour parler à un intervenant : 1-866-appelle

[www.cpsquebec.ca](http://www.cpsquebec.ca)

Alloprof met à ta disposition 8 services (un service téléphonique, un service texto et 6 services en ligne) impliquant une équipe d'enseignants qualifiés et une communauté virtuelle composée d'élèves aidants, de parents et d'acteurs de l'éducation.

Téléphone : 1-888-776-4455

Site Internet : [www.alloprof.qc.ca/](http://www.alloprof.qc.ca/)



### -----> INFO-SANTÉ / INFO-SOCIAL

**Tu vis un problème de santé, une difficulté ou de la détresse ?**

Appelle au **811**, des infirmières ou des travailleurs sociaux peuvent t'aider.

**24 heures / 24 • 7 jours / 7**

[ciussscn.ca](http://ciussscn.ca)

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale  
Québec

- SERVICES-CONSEILS OFFERTS GRATUITEMENT SUR VOS DROITS ET VOTRE RÔLE COMME PARENTS DANS LE RÉSEAU SCOLAIRE
- FORMATIONS GÉNÉRALES ET ADAPTÉES
- FCPQ EN DIRECT - DES VISIOCONFÉRENCES INTERACTIVES, GRATUITES ET OUVERTES À TOUS SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT POUR LES PARENTS
- GUIDES, OUTILS ET CAPSULES VIDÉOS POUR VOUS SOUTENIR DANS VOTRE IMPLICATION
- ÉVÈNEMENT ANNUEL RASSEMBLANT DES CENTAINES DE PARENTS ENGAGÉS

Fédération des comités de parents du Québec

La FCPQ est là pour vous!

[www.fcpq.qc.ca](http://www.fcpq.qc.ca)

# Nous avons à la réussite éducative de chaque élève!

## LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

### PSYCHOLOGIE

*Mélanie Cliche, local 210, poste 4478*

Le psychologue scolaire offre un soutien auprès de l'adolescent afin de favoriser son épanouissement tant sur le plan personnel que social. Ses actions, individuelles et de groupe, prennent différentes formes (prévention, dépistage, évaluation, accompagnement). Il accompagne les élèves vivant des problématiques diverses telles que des difficultés d'apprentissage, d'adaptation, de motivation, de confiance en soi, de gestion du stress et à entrer en relation avec les pairs.

### ENSEIGNANTS RESSOURCES

#### Rôle de l'enseignant ressource :

Il assume un rôle de suivi scolaire et d'aide auprès d'élèves ayant des difficultés d'organisation et d'apprentissage.

Il travaille en concertation avec les enseignants et autres intervenants qui œuvrent auprès des élèves : psychoéducatrice, psychologue, technicienne en éducation spécialisée, etc.

### PSYCHOÉDUCATION

*local 153-B, poste 4473*

La psychoéducatrice offre, en collaboration avec les autres intervenants, un suivi aux élèves ayant certaines difficultés comportementales : rencontres individuelles, interventions de groupe, etc. Elle offre également un service de soutien et d'aide aux élèves.

### ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

*Jessica Norbert-Lavoie, poste 4467*

Le service d'orientation aide l'élève à se définir un projet scolaire, à lui donner toute sa signification et à s'y investir concrètement, en le situant dans une perspective de « choix professionnel ». Plusieurs moyens sont utilisés : Information scolaire et professionnelle, activités collectives d'exploration du monde du travail et divers projets spéciaux visant le développement de l'identité et la connaissance de soi.

### ANIMATION À LA VIE SPIRITUELLE ET À L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

*Louise Lapointe, poste 2035*

Ce service propose des projets, des activités de bénévolat et d'engagement tout au long de l'année pour avoir la satisfaction d'aider son prochain et se réaliser en tant que personne.

De plus, si des difficultés financières se présentent pour payer les frais de scolarité, le matériel scolaire, les sorties éducatives, nous trouverons sûrement une solution.

### SANTÉ

*Infirmière CIUSS*

Ce service permet à l'élève de bénéficier d'une réponse rapide à ses préoccupations de santé.

Ce service a également comme but de développer chez les jeunes un esprit critique concernant leurs habitudes de vie et de les guider à adopter des attitudes favorables au maintien de leur santé (physique, psychologique, sexuelle, etc.)

*Horaire des présences affiché au secrétariat*

### ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

*local 147, poste 4475*

L'éducatrice spécialisée assure un suivi auprès des élèves qui sont retirés au local « Le Transit ». Elle offre aux élèves un service d'écoute et de relation d'aide. De plus, elle intègre les nouveaux élèves à la vie de l'école et accompagne ceux ou celles qui nous quittent.

### VIE SCOLAIRE - TECHNICIEN EN LOISIRS

*Pascal Bernard, local 027, poste 6226*

La vie scolaire de l'Académie Sainte-Marie est au cœur des activités des élèves. On y retrouve de l'animation à la Grande place, des tournois et divers projets visant la participation des élèves tant au niveau culturel que sportif. Le grand nombre d'activités offertes apportent un milieu de vie dynamique et divertissant.

### SURVEILLANT D'ÉLÈVES

*Louis Paré, local 124-A, poste 4571*

Le surveillant assure une présence dans les corridors et le terrain extérieur de l'école durant les pauses et sur l'heure du dîner afin d'assurer un bon climat et de prévenir et intervenir en cas de conflit.

### POLICIÈRE D'ÉCOLE (418 641-AGIR)

*Service de police Ville de Québec*

Le travail du policier éducateur se veut un outil de prévention efficace destiné à rassembler les différents intervenants concernés qui poursuivent les mêmes buts soit la prévention de la criminalité, l'éducation et l'information auprès des jeunes.



## UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Dès l'instant où vous accédez au réseau informatique de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, vous êtes un utilisateur des services et vous devez vous conformer aux règles d'utilisation.

Tout appareil électronique et ses accessoires d'enregistrement audio, vidéo ou photo, téléphones cellulaires et les pointeurs au laser sont interdits dans les classes à l'exception des activités pédagogiques pour lesquelles l'enseignant l'autorise spécifiquement dans le cadre de son cours. Il est à noter que toute utilisation entrant en conflit avec le respect d'autrui et de sa vie privée entraînera une confiscation de l'appareil et une plainte pourra être déposée.

## GUIDE D'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX POUR LES UTILISATEURS (ÉLÈVES ET PERSONNEL)

### COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

Réf. : *Politique no 400 — 13/14-02*

- Tout ce que vous publiez sur les médias sociaux est toujours public.
- Vous êtes responsable en tout temps de ce que vous publiez et de ce que vous dites. Posez-vous la question : diriez-vous ce que vous vous apprêtez à écrire, si la personne était en face de vous et qu'elle était entourée de milliers de personnes ? Ne perdez pas de vue que tout le monde peut voir ce que vous mettez en ligne.
- Il est important de ne pas tout écrire. Les renseignements confidentiels de type numéro de téléphone, adresse, carte de crédit ou autres ne doivent pas être divulgués, parce qu'ils peuvent facilement se retrouver dans les mains d'inconnus. Vous avez le droit à votre vie privée et les autres aussi.
- Le respect a toujours sa place dans toute situation. Cela est encore plus vrai en ligne, parce que les écrits restent.
- Aucun propos agressif, diffamatoire, discriminatoire, haineux, raciste, xénophobe, homophobe, sexiste, disgracieux ou de toute autre nature violente ou incivile n'est toléré entre élèves et à l'égard du personnel de l'établissement (cyberintimidation).
- Avant de publier des photos ou des vidéos prises dans l'établissement sur une quelconque plateforme que ce soit, vous devez demander l'autorisation des personnes qui y figurent ou aux parents des élèves. Tout comme vous, elles ont droit à leur vie privée.
- Soyez prudent sur le type de photos personnelles que vous mettez dans les médias sociaux. Elles pourraient donner une fausse impression de ce que vous êtes, pourraient vous nuire éventuellement dans vos démarches pour obtenir un emploi et pourraient vous porter préjudice dans les années à venir.
- Toute demande d'amitié ne doit pas nécessairement être acceptée, surtout celles provenant d'inconnus.
- La prudence est de mise avec les mots de passe. Ne les communiquez à personne.
- Il pourrait être intéressant de vérifier périodiquement votre nom dans un moteur de recherche pour connaître ce qui circule sur vous dans Internet.
- En cas de doutes, n'hésitez pas à en parler à votre supérieur ou à des collègues (pour le personnel et les intervenants) ou à des adultes (pour les élèves) en qui vous avez confiance. Ils pourront vous guider.

## TRANSPORT SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

La Commission scolaire des Premières-Seigneuries offre le transport scolaire (*certaines conditions s'appliquent*). Pour les détails, consultez le site :

<https://www2.csdps.qc.ca/coordtransp/>

L'élève doit prendre connaissance des règlements à bord des véhicules :

<https://www2.csdps.qc.ca/coordtransp/>

<http://www.csdps.qc.ca/information-aux-parents/transport-scolaire/transport-par-rtc/>

Un élève qui manifeste des comportements irrespectueux peut se voir retirer le droit d'utiliser le transport (*aucun remboursement*).

## RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE (RTC)

Voici la procédure lorsqu'il y a des problèmes de discipline ou des manquements aux mesures de sécurité constatés dans les véhicules ou sur les sites d'arrêts :

- Avertissements par les chauffeurs.
- Avertissements par un inspecteur.
- Signature du formulaire d'engagement à respecter le *Règlement n° 231 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour le Réseau de transport de la Capitale (RTC)* par l'élève, un parent ou un tuteur, la direction de l'école et un inspecteur du RTC.
- Suspension temporaire ou définitive du parcours-école.

## CFER – CENTRE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RÉCUPÉRATION

Le CFER des Premières-Seigneuries existe depuis septembre 2012 et est localisé à l'école secondaire de l'Académie Sainte-Marie. Le CFER œuvre dans deux secteurs d'activité dont l'usine de textile et l'usine de bois, toutes deux reliées à la récupération et à la transformation de matériaux ou de tissus. Ceci s'inscrit dans un respect de l'environnement qui consiste à donner une seconde vie à des matériaux qui seraient autrement mis au rebut. Le CFER compte près de 90 élèves âgés de 15 ans et qui proviennent des écoles de la commission scolaire des Premières-Seigneuries.

Ce programme de formation, qui s'échelonne sur trois ans, est accrédité par le M.E.E.S (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur) et permet aux élèves d'obtenir une qualification officielle. La philosophie entourant les CFER est de donner un projet de vie à cette clientèle par le développement de compétences académiques concrètes ainsi que des compétences de travail en usine.

## CAFÉTÉRIA

Le Groupe Compass Québec est responsable de notre cafétéria. Cette entreprise emploie au Québec, plus de 3400 personnes et dessert les services de restauration chez près de 300 clients. Menu varié offert – voir page suivante.



# Apprenant à la maison :

## La nétiquette en visioconférence



### + Vêtements appropriés

À la maison tout comme à l'école :

- Je porte une tenue appropriée.
- Je soigne mon apparence.

### Respect +

- Je soigne mon langage autant à l'écrit qu'à l'oral.
- J'évite les mots écrits en majuscules.
- J'active ma caméra et mon micro à la demande de l'enseignant.
- J'attends mon tour de parole.
- Je respecte la différence.
- Je suis ponctuel.
- Je ne fais pas de saisie d'écran ou d'enregistrement à moins d'y avoir été invité.
- Je ne diffuse rien sur les réseaux sociaux en lien avec la visioconférence.



### + Nourriture et breuvages

À la maison tout comme à l'école :

- Je mange aux pauses.
- Je bois de l'eau si nécessaire.

### Environnement contrôlé +

- J'éloigne les sources de distraction.
- Je gère les éléments qui peuvent causer du bruit et perturber la visioconférence : bruits, présence à mes côtés, etc.

